

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROC

Compte rendu de décisions

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 17/02/2022, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire des missions, conformément à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, en application de l'article L 2122.23 du même code, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil.

Aussi, le Maire rend-il compte des décisions suivantes :

Décision n°2023-12 du 31/03/2023 relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition du stade municipal à l'Association DISTRICT DROME ARDECHE DE FOOTBALL dans le cadre de l'organisation d'une formation pour une durée de deux jours.

Décision n°2023-13 du 07/04/2023 relative à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec l'association l'ATELIER (ATELIER BOUTIK TOUT 1 ART) pour l'organisation d'une chasse aux œufs dans les ruelles du quartier du Château le 8 avril 2023.

.2.

Décision n°2023-14 du 07/04/2023 relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition du Kiosque St Jean et d'un agent d'accueil communal au profit de la société du Casino de Vals-Les-Bains le samedi 9 avril dans le cadre d'une visite touristique de la ville. Le coût découlant du temps de travail de l'agent d'accueil mis à disposition est supporté par le société du Casino de Vals-Les-Bains.

Décision n°2023-15 du 14/04/2023 relative à une convention de mise à disposition du grand bassin de la piscine municipale de Vals-Les-Bains au profit de l'ASSA26 pour l'organisation d'une formation de Brevet de Surveillant de Baignades du 5 au 9 juin 2023 à raison de deux heures par jour.

Décision n°2023-16 du 19/04/2023 relative à une convention de mise à disposition de la piscine municipale de Vals-Les-Bains avec le Club de Natation de Torhout pour l'organisation d'un stage de natation du 1^{er} au 15 juillet 2023.

Décision n°2023-17 du 02/05/2023 relative à un avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal conclue le 4 août 2022 avec Monsieur Lilian DUCOURTIOUX (AU VIV'ARRET).

Décision n°2023-18 du 02/05/2023 relative à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec la SASU DL (LA TERRASSE). L'emplacement mis à disposition se situe 6 Avenue Paul Ribeyre et est affecté à usage de terrasse.

Décision n°2023-19 du 03/05/2023 relative à un avenant à la convention d'occupation précaire conclue avec la SARL GERMANDRE COSMETIC afin de prolonger la durée de ladite convention.

Décision n°2023-20 du 03/05/2023 relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition d'une partie du parc municipal à l'Association Relais Amical Malakoff Médéric du Vivarais pour la période du 08/05/2023 au 30/06/2023 inclus, les lundis et mardis de 9h à 10h pour l'organisation d'ateliers « équilibre ».

Décision n°2023-21 : annulée.

Décision n°2023-22 du 16/05/2023 relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition exceptionnelle du stade municipal au bénéfice de l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Vals-Les-Bains le 11 mai 2023 de 19h à 21h.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUIL. 2023
et de sa publication à la même date »